

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 8 (1879)
Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

I

Bas-Valais, le 10 novembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Voici enfin terminés ces fameux examens pédagogiques qui remuent nos Alpes depuis quelques années; nous en attendons les résultats officiels avec quelque anxiété, car ce qui nous est déjà parvenu à ce sujet n'est pas de nature à nous rassurer complètement; heureux si nous pouvons conserver le rang qui nous a été assigné l'année dernière!

Cette année pourtant, notre honorable Conseil d'Etat n'a rien négligé pour que nos jeunes gens se présentent préparés devant les experts fédéraux. C'est à cette fin qu'il a établi le cours de répétition dont parle votre correspondant R.¹ dans le N° 9 du *Bulletin*. J'aime à croire que les communes se sont empressées de s'exécuter, mais ce que je ne conçois pas, c'est que les instituteurs aient été obligés de donner aux jeunes gens un certificat attestant que les recrues avaient suivi les cours institués à cette fin, certificat qui devait être remis le jour du recrutement à M. le commandant d'arrondissement. Eh bien! qui l'aurait cru; les recrues sont rentrées chez elles avec leur pièce dans la poche.

Le département de l'Instruction publique a de nouveau délégué ses deux secrétaires afin de contrôler les examens de nos recrues. Or nous savons déjà que les résultats ne sont pas des plus brillants; d'après le rapport de ces deux Messieurs, bien des points faibles nous sont signalés. C'est que nous avons encore des jeunes gens complètement illettrés, ce qui se conçoit sans peine, puisque beaucoup d'entr'eux n'ont jamais mis les pieds à l'école jusqu'à ces derniers temps, et ce encore parce qu'ils étaient forcés de suivre les cours de répétition. Nos lois et règlements scolaires bien que sagement élaborés ne peuvent pas répandre la science du jour au lendemain; et pour ceux qui n'ont point fait de classe primaire les cours de répétition signifient bien peu de chose; on pense les frapper d'amendes, les forcer de venir s'asseoir sur les bancs de l'école, ils n'en restent pas moins ignorants. Il n'en est pas de même pour les jeunes gens qui passent de l'école primaire au cours de répétition et dans ce cas là, pour peu que l'école primaire ait été suffisante, il y a lieu d'espérer de meilleurs résultats à l'avenir et un rang plus honorable pour notre canton.

D'ailleurs, je l'ai déjà dit plus d'une fois, nos cours de répétition ont été établis fort à propos, ils ont été accueilli avec enthousiasme et ils fonctionnent actuellement à la satisfaction de tout le monde. Ils rendront d'utiles services, mais les résultats sont lents à obtenir. Sachons donc attendre, mais nous pouvons augurer favorablement de l'avenir.

Votre honorable correspondant. M. R. me permettra bien de n'être pas entièrement de son avis quant aux nombreuses propositions formulées dans sa lettre du 23 août. Je m'explique:

1° Que M. l'Inspecteur des écoles examine chaque année nos jeunes

¹ NOTE DE LA RÉDACTION. — Pour mettre un terme à certaines suppositions purement gratuites nous devons déclarer que les correspondances signées R. que le *Bulletin* reçoit du Valais n'ont point pour auteur M. Rouiller, instituteur à Martigny.

recrutables ce serait assez pratique; mais quel résultat cet examen peut-il avoir sur ceux qui seront reconnus ne possédant pas les connaissances suffisantes au moment de cet examen? Ce serait trop arbitraire et fort humiliant de forcer ces jeunes gens à étudier alors qu'ils n'en ont ni le temps ni les moyens.

2° Je ne puis dès lors approuver son idée de vouloir créer un cours spécial à cet effet; je conteste l'utilité pratique de cette mesure, car je doute que le résultat corresponde aux dépenses.

3° Faire intervenir l'Etat, les communes et les parents pour ces dépenses, n'est-ce pas mettre trop de monde sur pieds, froisser beaucoup de gens pour quelques étourdis qui n'en tiendront nullement compte et n'en deviendront pas plus instruits; l'expérience le prouve suffisamment.

A mon humble avis, ce que nous avons actuellement à faire en vue des besoins de la société et pour le bien et l'honneur de tous, c'est d'avoir de bonnes écoles primaires; mettons ces écoles sur un bon pied, faisons en sorte de parcourir le programme des écoles afin que les élèves, les futures recrues, arrivent aux cours de répétition avec un bagage intellectuel suffisant. Là seulement est le remède au mal que nous déplorons depuis longtemps; c'est certainement le seul efficace. Nous osons espérer que ce remède s'applique maintenant d'une manière rationnelle et sage.

Daignez agréer, etc.

M.

II

Bruxelles, 6 novembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le N° 45 de l'*Education* vous citez une phrase du *Figaro*: « Changement de front dans l'instruction laïque », et vous révoquez en doute une « idée aussi burlesque » (p. 707).

Permettez-moi de vous assurer que si la chose n'existe pas encore en France, elle existe bel et bien en Belgique, où l'on vous a devancé dans la réforme des lois scolaires.

En effet, il y a cinq mois à peine, notre ministère franc-maçon a fait voter (à une voix de majorité!) une loi nouvelle qui supprime du programme des écoles primaires l'enseignement religieux et interdit l'accès du prêtre dans les classes à titre d'autorité. Cette « loi de malheur », contre laquelle les évêques belges ont protesté, a eu pour le gouvernement un résultat inattendu : la création en trois mois de temps de plus de 3000 écoles privées catholiques, qui ont enlevé à l'enseignement officiel la *grande majorité des élèves*.

Pour ne citer que deux exemples (des plus remarquables il est vrai) : dans l'arrondissement de Gand (non compris la ville) les écoles officielles, qui comptaient l'an dernier 19,714 élèves, n'en ont plus que 2892, tandis que les écoles libres en ont 20,598 !

Dans l'arrondissement de Thielt, la disproportion est encore plus forte : les premières n'ont que 548 enfants contre 19,468 qui fréquentent les écoles catholiques !! Dans toutes les grandes villes même ce sont ces dernières qui l'emportent.

Et cela en dépit de la pression révoltante exercée par les administrations, les chefs d'usines, les bureaux de bienfaisance, sur la malheureuse population ouvrière.

Effrayé de ce résultat, le gouvernement et toute la hiérarchie des administrateurs, inspecteurs, professeurs, sur un mot d'ordre venu du ministère, s'évertuent à prouver par des circulaires, des discours, des brochures, que *rien n'est changé* dans les écoles, que l'on y enseigne

le catéchisme comme auparavant, etc. Ce mot se lit partout aujourd'hui, absolument comme le fameux *n'est-ce pas au coin du quai*, que l'on voit à Paris, affiché sur tous les murs.

Bien plus, pour encourager ses aides dans cette volte-face « burlesque », l'Etat vient d'accorder 100 fr. par classe à tout instituteur, pour l'enseignement ou même pour la *simple récitation du catéchisme*. Et afin de mieux tromper encore la bonne foi publique, on voit avec stupéfaction les instituteurs laïques, même ceux qui auparavant faisaient parade d'indifférence ou d'impiété, se rendre à la messe plus au moins en maugréant, avec leurs rares élèves, non-seulement le dimanche, mais encore tous les jours de la semaine.

Il est vrai de dire que beaucoup de maîtres laïques, vexés d'une telle situation ou obéissant à la voix de leur conscience, désertent leur poste. En ce moment déjà, plus de 2800 instituteurs ou institutrices, le quart du personnel enseignant, ont donné leur démission, la plupart pour passer à l'enseignement libre, malgré l'infériorité du traitement qu'ils y reçoivent.

C'est ainsi que le ministre de l'Instruction publique, créé tout exprès l'an dernier comme machine de guerre contre le « cléricisme », a fini en réalité par désorganiser l'enseignement qu'il voulait transformer à son gré. Ce ministre Van Humbeck, dit le *Fossoyeur*, qui s'était flatté de mettre le cadavre du catholicisme dans la fosse, est bien près d'y tomber lui-même, malgré sa conduite et ses circulaires pleines d'hypocrisie et d'astuce, malgré les secours qu'il reçoit de ses collègues de la justice et de l'intérieur, malgré les vexations de tout genre dont le détail m'entraînerait trop loin.

Si vous voulez vous en rendre compte, lisez les journaux belges catholiques ou libéraux, qui sont remplis de la question des écoles. La presse officielle elle-même avoue que le gouvernement est « battu », et elle excite à recourir à des lois nouvelles, restrictives de la liberté de l'enseignement.

Agréez, etc.

A
(L'Education)

CHRONIQUE

SCHWYZ. — Dans sa séance du 23 octobre le conseil d'Etat donna au Conseil fédéral une réponse analogue à celle de Lucerne, sur la question d'une loi fédérale.

LUCERNE. — Les instituteurs des écoles de cette ville ont résolu, d'accord avec leur directeur, M. Kuttel, de fonder une exposition scolaire permanente, à l'instar de ce qui a été établi à Zurich, à Lausanne et à Berne.

BERNE. — A l'exposition permanente de cette ville on trouve des cartes Dufour de la Suisse au prix suivant :

1° La grande carte	Fr. 52 »
2° En feuilles format de poche	» 3 50
3° La carte générale	» 2 50